

Bienvenue au Fonds de Pensions Nestlé

N'oubliez pas de transférer vos avoirs de 2e pilier

Dès le début des rapports de service, vous êtes assuré dans notre institution de prévoyance. En vertu des dispositions légales, toute prestation de libre passage doit être transférée auprès de la caisse de pension de votre nouvel employeur.

Pour ce faire, et si vous n'avez pas encore demandé ce transfert, nous vous prions de transmettre la QR-facture annexée à votre caisse de pension précédente. Dès réception de votre prestation de libre passage, un nouveau certificat de prévoyance vous sera envoyé.

Capacité de travail

Si vous n'êtes pas en pleine capacité de travail à la suite d'un accident ou d'une maladie ou si vous bénéficiez d'une rente d'invalidité, nous vous prions de bien vouloir nous en informer.

Outils pratiques pour vous renseigner simplement

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site internet :

- www.fpn.ch
- Votre portail assuré en ligne

Nous sommes à votre disposition

Tél. 021/924.64.00
E-mail fonds-de-pensions@nestle.com



Récépissé

Compte / Payable à
CH67 0024 0240 C078 4787 0
Fonds de Pensions Nestlé
Avenue Nestlé 55
1800 Vevey

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant

CHF	
-----	--

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant

CHF	
-----	--

Compte / Payable à
CH67 0024 0240 C078 4787 0
Fonds de Pensions Nestlé
Avenue Nestlé 55
1800 Vevey

Payable par (nom/adresse)

